



République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement Strasbourg-Campagne

COMMUNE de RINGENDORF

MAIRIE - 67350
Téléphone : 03.88.70.73.20 - Fax : 03.88.01.90.81
Email : mairie.ringendorf@orange.fr

Procès Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 Mars 2011

Nombre de Conseillers élus : 11 en fonction : 11 présents : 10

Sous la présidence de M. Edmond MAHLER, Maire

Membres présents : KOELL Freddy - MUHR Théo - VOLTZ Dominique - DUDT Jean-Jacques
HERRMANN Pascal - KLEIN Jean-Luc - FEIDT Corinne -
BERTRAND Céline - HEBTING Antoine.

Membre excusé : WILL Michel

ORDRE du JOUR

Monsieur Antoine HEBTING souhaite intervenir avant le début de la séance. Il déplore les défaillances quant au compte rendu des réunions du Conseil Municipal qui ne relatent pas en détail les discussions échangées lors des réunions. Il souhaite que celles-ci soient dorénavant prises en compte lors de la rédaction du compte rendu et qu'à l'avenir le procès verbal soit approuvé et signé par les membres lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

1. - PLU - Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Monsieur le Maire explique aux Conseillers que suite à la loi n° 2010-788 du 12 Juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et des dispositions de la loi n° 2011-12 du 5 Janvier 2011 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union Européenne qui a été publiée au Journal Officiel du 6 Janvier 2011, le PLU nécessite quelques ajustements, notamment au niveau du projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

A cet effet, M. le Maire remet à chaque membre du Conseil Municipal un exemplaire modifié du PADD qui a été rédigé lors des réunions de travail de la Commission d'Urbanisme avec la DDT et le cabinet chargé de l'élaboration du document d'urbanisme.

Il revient au Conseil Municipal de débattre quant aux orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ainsi modifié.

Monsieur le Maire rappelle qu'un premier débat sur le PADD a eu lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 9 Novembre 2010.

Les objectifs de la commune en matière d'aménagement et de développement sont fondés sur quatre grandes orientations :

1. Préserver les richesses naturelles et le paysage communal :

- * Tenir compte dans le développement de l'urbanisation de la limite naturelle qu'est la ligne de crête
- * Préserver les ripisylves et les divers corridors végétaux le long des fossés
- * Favoriser la préservation des transitions paysagères et des vergers identifiés.
- * Recréer la ceinture verte sur la frange urbaine ouest du village.
- * Favoriser le traitement végétal des interfaces public/privé.
- * Conserver la diversité des espaces naturels et agricole du village.

La ligne de crête est définie par les sections Westerberg et Langheck.

Pour les vergers identifiés, il est impératif que ceux-ci soient entretenus par les propriétaires afin de préserver la ceinture verte.

Les membres présents souhaitent que les propriétaires soient informés qu'une action "Sauvegarde des arbres fruitiers à Haute Tige" a été mise en place en 2010 par la Communauté des Communes du PAYS DE HANAU, co-financée par le Conseil Régional d'ALSACE et le Conseil Général du BAS-RHIN.

2. Modérer le rythme de croissance démographique pour préserver les ressources foncières du village:

- * Rechercher une population approchant les 500 habitants en 2025 pour maintenir le bon fonctionnement des équipements scolaires tout en limitant l'arrivée massive de populations que les équipements, les services, et les réseaux ne pourraient supporter.
- * Encourager la mixité sociale en favorisant l'accueil et le maintien des jeunes ménages et des personnes âgées.
- * Atteindre les objectifs démographiques en favorisant la densification du bourg et la mixité de l'habitat.

Les membres présents estiment que l'objectif fixé pour 2025 est raisonnable et correspond à un rythme de croissance démographique modéré.

3. Assurer un développement respectueux de la morphologie urbaine du village :

- * Favoriser l'inscription des extensions futures dans la trame urbaine afin de préserver l'organisation générale du village et limiter les déplacements en direction des services et équipements communaux.
- * Limiter l'étalement urbain linéaire au profit des bouclages périurbains.
- * Encourager une mixité de l'habitat afin d'accueillir et de maintenir des populations désireuses de logements plus adaptés à leurs besoins tout en limitant l'étalement urbain.
- * Prendre en compte le potentiel de réhabilitation du centre ancien et encourager ce type de projet, intégré à l'architecture locale.
- * Préserver les caractéristiques architecturales du centre ancien et la structure des rues.
- * Conserver l'organisation en double réseau de voirie : structurant et de desserte.
- * Gérer le stationnement en dehors de l'espace public pour faciliter les déplacements intra-urbains.

4. Maintenir, encourager et développer les équipements, les services, la vie sociale et économique du village :

- * Maintenir les services, commerces et équipements existants.
- * Permettre l'implantation d'activités adaptées au cœur du village.
- * Prévoir des possibilités de développement pour les équipements culturels et de loisirs.
- * Maintenir les exploitations agricoles en offrant des possibilités de développement en dehors de la zone urbaine.
- * Permettre l'adaptation des exploitations agricoles au cœur du village, sans pour autant augmenter les nuisances.
- * Limiter la consommation et la fragmentation des grandes entités agricoles.
- * Conforter et encourager le développement de cheminements doux tout autour du village et mettre en relation les secteurs d'extension et les équipements scolaires et sportifs.
- * Prévoir un renforcement du débit internet et une uniformisation sur l'ensemble du village.

Etant donné que la Commune est desservie de manière inégale, les membres présents considèrent qu'une intervention s'avère nécessaire auprès des services des organismes concernés.

A l'issue de ce débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
approuve le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Il a été relevé que les photos insérées dans le document présentant le PPAD devaient être mises à jour par Topos.

2. - Compte Administratif et Compte de Gestion 2010

Il a été demandé que la Commission des Finances se réunisse au plus tard le 15 Décembre de chaque année afin de pouvoir effectuer une écriture d'ajustement pour la couverture du déficit de la Salle Polyvalente (transfert de la Gestion Générale).

Monsieur Antoine HEBTING fait part de sa décision de ne pas adopter le Compte Administratif de la Gestion Générale et de la Salle Polyvalente.

Par souci d'économie, il est demandé que dorénavant tous les documents soient transmis par mail et si possible uniquement le détail des documents qui sont exploités.

En l'absence du Maire et sous la présidence de M. KOELL Freddy, Premier Adjoint,
le Conseil Municipal, avec 5 voix *Pour*, 2 *Abstentions*
(Céline BERTRAND, KLEIN Jean-Luc) et 2 voix *Contre* (Antoine HEBTING, Pascal HERRMANN),
approuve le Compte de Gestion et le Compte Administratif de la Gestion Générale de l'exercice 2010, et dont l'essentiel est reproduit ci-dessous :

GESTION GÉNÉRALE

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés Opérations de l'exercice	297.595,64	45.317,56 338.996,13	19.387,92 101.347,55	63.580,55	398.943,19	402.576,68
TOTAUX	297.595,64	384.313,69	120.735,47	63.580,55	418.331,11	447.894,24
Résultats de clôture de l'exercice		41.400,49	37.767,00			3.633,49
RESULTATS DÉFINITIFS		86.718,05	57.154,92			29.563,13

En l'absence du Maire et sous la présidence de M. KOELL Freddy, Premier Adjoint,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,
approuve le Compte de Gestion et le Compte Administratif de l'Assainissement de l'exercice 2010,
et dont l'essentiel est reproduit ci-dessous :

ASSAINISSEMENT

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés Opérations de l'exercice	10,66 35.330,71	28.566,89	37.796,28 1.266,92	47.330,43	37.806,94 36.597,63	75.897,32
TOTAUX	35.341,37	28.566,89	39.063,20	47.330,43	74.404,57	74.404,58
Résultats de clôture de l'exercice	6.763,82			46.063,51		39.299,69
RESULTATS DÉFINITIFS	6.774,48			8.267,23		1.492,75

En l'absence du Maire et sous la présidence de M. KOELL Freddy, Premier Adjoint,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,
approuve le Compte de Gestion et le Compte Administratif de la Régie de Transport de l'exercice 2010, et dont l'essentiel est reproduit ci-dessous :

RÉGIE DE TRANSPORT

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		18.697,82		933,90		19.631,72
Opérations de l'exercice	25.979,54	23.412,60	1.879,75	6.960,86	27.859,29	30.373,46
TOTAUX	25.979,54	42.110,42	1.879,75	7.894,76	27.859,29	50.005,18
Résultats de clôture de l'exercice	2.566,94			5.081,11		2.514,17
RESULTATS DÉFINITIFS		16.130,88		6.015,01		22.145,89

En l'absence du Maire et sous la présidence de M. KOELL Freddy, Premier Adjoint,
le Conseil Municipal, avec 5 voix *Pour*, 1 *Abstention*
(KLEIN Jean-Luc) et 3 voix *Contre* (Antoine HEBTING, Pascal HERRMANN, Céline BERTRAND),
approuve le Compte de Gestion et le Compte Administratif de la Salle Polyvalente de l'exercice 2010, et dont l'essentiel est reproduit ci-dessous :

SALLE POLYVALENTE

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	2.073,55		933,69		3.007,24	
Opérations de l'exercice	59.446,88	50.123,89	7.264,73	0,00	66.711,61	50.123,89
TOTAUX	61.520,43	50.123,89	8.198,42	0,00	69.718,85	50.123,89
Résultats de clôture de l'exercice	9.322,99		7.264,73		16.587,72	
RESULTATS DÉFINITIFS	11.396,54		8.198,42		19.594,96	

3. - Gestion Générale : Affectation du résultat 2010

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2010,
le Conseil Municipal, avec 9 voix *Pour*, 1 *Abstention* (Pascal HERRMANN),
décide d'affecter les résultats comme suit :

- Résultat de Fonctionnement au 31/12/2010	86.718,05
- Résultat d'Investissement reporté (ligne 001)-Déficit	- 57.154,92
- Affectation au compte 1068	57.154,92
- Report de l'excédent de Fonctionnement reporté (ligne 002)	29.563,13

4. - Assainissement : Affectation du résultat 2010

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2010,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,
décide d'affecter les résultats comme suit :

- Affectation de l'excédent d'Investissement reporté (ligne 001)	8.267,23
- Affectation du déficit de Fonctionnement reporté (ligne 002)-Dépenses	- 6.774,48

5. - Régie de Transport : Affectation du résultat 2010

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2010,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,
décide d'affecter les résultats comme suit :

- Affectation de l'excédent de Fonctionnement reporté (ligne 002)	16.130,88
- Affectation de l'excédent d'Investissement (ligne 001)	6.015,01

6. - Salle Polyvalente : Affectation du résultat 2010

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2010,
le Conseil Municipal,
avec 8 voix *Pour*, 1 *Abstention* (Céline BERTRAND) et 1 voix *Contre* (Pascal HERRMANN),
décide d'affecter les résultats comme suit :

- Affectation du déficit d'Investissement reporté (ligne 001)	- 8.198,42
- Affectation du déficit de Fonctionnement reporté (ligne 002)	- 11.396,54

Points Divers.

Après discussion, le devis de l'entreprise ADAM de Bouxwiller pour des travaux de nivellement de terre au lieu-dit Ganzbach pour un montant H.T; de 1.560 €uros a été adopté à l'unanimité.

M. le Maire informe que des travaux de drainage auront lieu prochainement au lieu-dit Krautgarten et Lachweg par l'Association Foncière et demande à Mme Céline BERTRAND de prévenir les locataires des parcelles Allmend afin de différer les travaux de jardinage et de plantation.

M. Pascal HERRMANN soulève qu'il a été abordé par M. DUCROT concernant le dossier toujours en instance malgré l'envoi d'une lettre recommandée concernant le règlement d'échange de terrain devant sa propriété. M. le Maire précise que ce règlement aurait dû être effectué par acte administratif, mais étant donné que suite à un changement de secrétaire de mairie en juin 2010, ce dossier est resté en suspens.

M. le Maire prendra contact avec Me. BECHMANN, notaire à Hochfelden pour demander le coût d'une telle procédure.

Suivent les signatures de tous les membres présents :